



Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) de Nouvelle-Aquitaine en 2018 : Volet somatique

Le dispositif sanitaire en milieu pénitentiaire

- Exploitation des rapports d'activités standardisés

Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) de Nouvelle-Aquitaine en 2018 : Volet somatique

Une étude financée par

l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

Pilotage

Stéphane DUFAURE – Missions addictologie-publics spécifiques-santé des détenus, ARS

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des professionnels des USMP mobilisés pour renseigner le rapport d'activité



| | |
|---|-----------|
| CONTEXTE | 2 |
| I. OBJECTIFS ET METHODES | 4 |
| A. OBJECTIFS | 4 |
| B. METHODES | 4 |
| II. Les USMP de Nouvelle-Aquitaine : Volet somatique | 6 |
| A. 20 unités installées dans les 20 établissements pénitentiaires | 6 |
| 1. 18 CH chargés des soins somatiques en établissements pénitentiaires..... | 6 |
| 2. Neuf USMP « somatiques » adossées à un pôle d’urgences-réanimation | 6 |
| B. L’organisation et les activités des USMP somatiques | 7 |
| 1. Une présence de l’USMP tous les jours | 7 |
| 2. 3,1 ETP pour 100 personnes détenues hébergées..... | 8 |
| 3. Les équipements médicaux inégalement installés hormis les fauteuils dentaires | 9 |
| 4. Les missions de prévention intégrées dans l’activité des USMP | 10 |
| C. La file active et les consultations | 11 |
| 1. 11 125 personnes détenues vues au moins une fois en 2018 par les USMP somatiques | 11 |
| 2. Un taux de non-réalisation de consultations programmées de 5,5 %..... | 13 |
| 3. Le dépistage, mission centrale des USMP somatiques | 13 |
| 4. Un millier de demandes d’extractions en urgence en 2018 | 14 |
| 5. Un quart des extractions non réalisées à l’initiative des personnes détenues..... | 14 |
| 6. Près de 11 % des détenus vus par les USMP somatiques sous traitement de substitution aux opiacés..... | 14 |
| 7. 179 patients (vus par 18 USMP « somatiques ») nécessitant une suspension de peine et 53 une libération conditionnelle pour raisons médicales | 15 |
| SIGLES | 16 |

INDEX DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Graph. 1. Nombre d'ETP rémunérés des USMP somatiques de Nouvelle-Aquitaine pour 100 personnes détenues hébergées, en 2018 | 8 |
| Graph. 2. Répartition des ETP des USMP « somatique »s de Nouvelle-Aquitaine* selon la composition des équipes, fin 2018..... | 9 |
| Graph. 3. Nombre de patients des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018 | 12 |
| Graph. 4. Nombre annuel moyen de consultations médicales par patient vu au moins une fois par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018..... | 12 |
| Graph. 5. Cconsultations et actes dentaires des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018 | 13 |

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1. Établissements hospitaliers de rattachement des USMP de Nouvelle-Aquitaine, 2018..... | 6 |
| Tableau 2. Pôles de rattachement des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, 2018..... | 7 |
| Tableau 3. Organisation des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine pour assurer l'activité de soins et la permanence des soins, en 2018 | 7 |
| Tableau 4. Nombre d'USMP de Nouvelle-Aquitaine « somatiques »* disposant de différents équipements médicaux, en 2018..... | 9 |
| Tableau 5. Nombre d'USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine disposant de différents outils et accès numériques, en 2018..... | 9 |
| Tableau 6. Nombre d'USMP somatiques de Nouvelle-Aquitaine* bénéficiant de l'informatisation des demandes d'examen et de médicaments, en 2018..... | 10 |
| Tableau 7. Nombre d'USMP de Nouvelle-Aquitaine* selon les liens établis entre les domaines somatique et psychiatrique, en 2018 | 10 |
| Tableau 8. Accès des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* au système d'information de l'administration pénitentiaire GENESIS, en 2018 | 10 |
| Tableau 9. Mise en œuvre de l'activité de prévention au sein des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018..... | 11 |
| Tableau 10. Mise en œuvre d'actions de prévention au sein des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018..... | 11 |
| Tableau 11. File active et consultations médicales des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018 | 12 |
| Tableau 12. Nombre d'USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* selon le taux de consultations programmées non réalisées, en 2018 | 13 |
| Tableau 13. Nombre de tests réalisés au cours de l'année par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* en 2018..... | 13 |
| Tableau 14. Nombre d'extractions en urgence ou programmées demandées par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* et proportion de celles effectivement réalisées, en 2018..... | 14 |
| Tableau 15. Nombre et proportion d'extractions non réalisées selon l'origine du refus, dans les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018..... | 14 |
| Tableau 16. Nombre et % de personnes vues par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* bénéficiant d'un traitement de substitution aux opiacés et au tabac, en 2018..... | 15 |
| Tableau 17. Nombre de demandes et d'accords de suspension de peine et de libérations conditionnelles enregistrées par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018 | 15 |

INDEX DES FIGURES

| | |
|---|---|
| Fig 1. Carte de localisation des centres pénitentiaires où sont installées les USMP de Nouvelle-Aquitaine..... | 5 |
|---|---|

CONTEXTE

La loi n° 94-43 du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale et son décret d'application n° 98-1099 du 8 décembre 1998 régissent l'organisation des soins en faveur des personnes incarcérées, mission assurée par le service public hospitalier (SPH) pour leur prise en charge sanitaire. L'instruction ministérielle n° DGS/SP/DGOS/DSS/DGCS/DAP/DPJJ/2017/345 du 19 décembre 2017 relative à la publication du guide méthodologique pour la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice¹ en précise certains points.

Le dispositif de soins en milieu pénitentiaire doit garantir un accès à une qualité et une continuité de soins équivalentes à celles de la population générale, tout en permettant une offre de soins spécifique et adaptée aux besoins.

Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées d'évaluer les besoins sanitaires des personnes détenues, définir et réguler l'offre de soins et de prévention en milieu pénitentiaire.

L'offre de soins et l'organisation de la prise en charge sanitaire des personnes détenues sont proposées par les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP), directement implantées au sein des établissements pénitentiaires. Tout établissement pénitentiaire est ainsi lié à un établissement hospitalier. Les USMP constituent des services « déportés » de ces établissements hospitaliers. Si l'établissement de rattachement de l'USMP n'a pas d'activité de psychiatrie, l'intervention d'un établissement psychiatrique est déterminée par le directeur général de l'ARS.

Les missions principales du service public hospitalier en faveur de la population incarcérée sont les suivantes :


- Permettre l'accès à des soins de qualité équivalents à ceux offerts en population générale,
- Assurer les repérages et dépistages des personnes,
- Garantir la continuité des soins,
- Garantir la permanence des soins en dehors des heures d'ouverture de l'USMP,
- Coordonner les actions de prévention (primaire/secondaire/tertiaire), en incluant l'éducation à la santé et la réduction des risques,
- Contribuer à la prévention du suicide.

Ainsi, le dispositif de soins somatiques assure l'ensemble des consultations de médecine générale et de spécialités, dont les consultations dentaires et les prestations pouvant découler de celles-ci (prescription de prothèses, etc.). Ce dispositif assure les repérages et dépistages des personnes détenues à leur arrivée en établissement pénitentiaire, la permanence et la continuité des soins. Il coordonne les actions de prévention.

L'organisation des soins repose sur deux dispositifs, l'un pour les soins somatiques, l'autre pour les soins psychiatriques. Chacun est décliné en trois niveaux de prise en charge. Certaines missions sont toutefois communes, notamment les actions d'éducation et de prévention et la continuité des soins à la sortie.

- Le niveau 1 est réalisé au sein des USMP et regroupe des soins ambulatoires sous la forme de consultations, prestations et activités, y compris dans les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP).
- Le niveau 2 regroupe les soins nécessitant une prise en charge à temps partiel (hôpital de jour en psychiatrie et chambres sécurisées). Les soins somatiques de niveau 2 sont réalisés au sein de l'établissement hospitalier de rattachement. En revanche, les soins psychiatriques sont réalisés principalement au sein des USMP porteuses de services médico-psychologiques régionaux (26 SMPR). Les USMP non dotées de SMPR sont aussi incitées à développer ces prises en charge.

¹ Prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice, Guide méthodologique. Ministère de la Justice, Paris, 2017 et Ministère des Solidarités et de la Santé, Paris. 2017. 453 p.

- 
- Le niveau 3 regroupe les soins nécessitant une hospitalisation à temps complet. Les soins somatiques sont réalisés dans les établissements de santé (chambres sécurisées, unités hospitalières sécurisées interrégionales – UHSI – et établissement public de santé national de Fresnes – EPSNF). Quant aux soins psychiatriques, ils sont assurés par les unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) et les établissements de santé autorisés en psychiatrie.

À la demande et avec le financement de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, ce document présente l'analyse des rapports d'activité des USMP somatiques enregistrés par les équipes sur la plateforme Piramig (pilotage des rapports d'activité des missions d'intérêt général) du ministère en charge de la santé.

Le contexte est un résumé de l'article :

Les dispositifs de prise en charge des personnes placées sous-main de justice. Caroline Frizon, Virginie Bonfils, Chargées de mission organisation des soins aux personnes détenues, Direction générale de l'offre de soins, ministère des Solidarités et de la Santé. ADSP n° 104 septembre 2018.

I. OBJECTIFS ET METHODES

A. OBJECTIFS

L'objectif de l'exploitation est de décrire les structures et leurs activités tel que prévu dans le rapport d'activité standardisé. Cette description permet notamment de situer géographiquement les structures, de connaître leur organisation et l'effectif de la file active, les caractéristiques de la prise en charge, les activités principales et les équipes. Le volet relatif aux données budgétaires et financières est exclu de l'étude.

B. METHODES

L'ARS obtenu les données de la région Nouvelle-Aquitaine sur la plateforme Piramig, dont la gestion technique est assurée par l'Atih, et transmis les données à l'ORS.

L'ORS réalise pour cette 1^e exploitation une étude systématique de la qualité des données recueillies, et présente les résultats à l'échelle de la région.

L'analyse mettra en évidence éventuellement des problématiques, des points forts ou faibles en référence aux circulaires citées.

Le rapport d'activité est organisé en sept chapitres :

- Identification, organisation, fonctionnement ;
- Moyens (équipes, moyens matériels, données budgétaires) ;
- Prévention ;
- Formation ;
- Recherche
- Prise en charge ;
- Perspective, projets spécifiques.

Taux de recueil

Parmi les 20 USMP somatiques, 19 ont répondu à la totalité des items du questionnaire. Un établissement a renseigné les deux tiers des items (CH Jonzac).

Compréhension des items relative au chapitre Prise en charge :

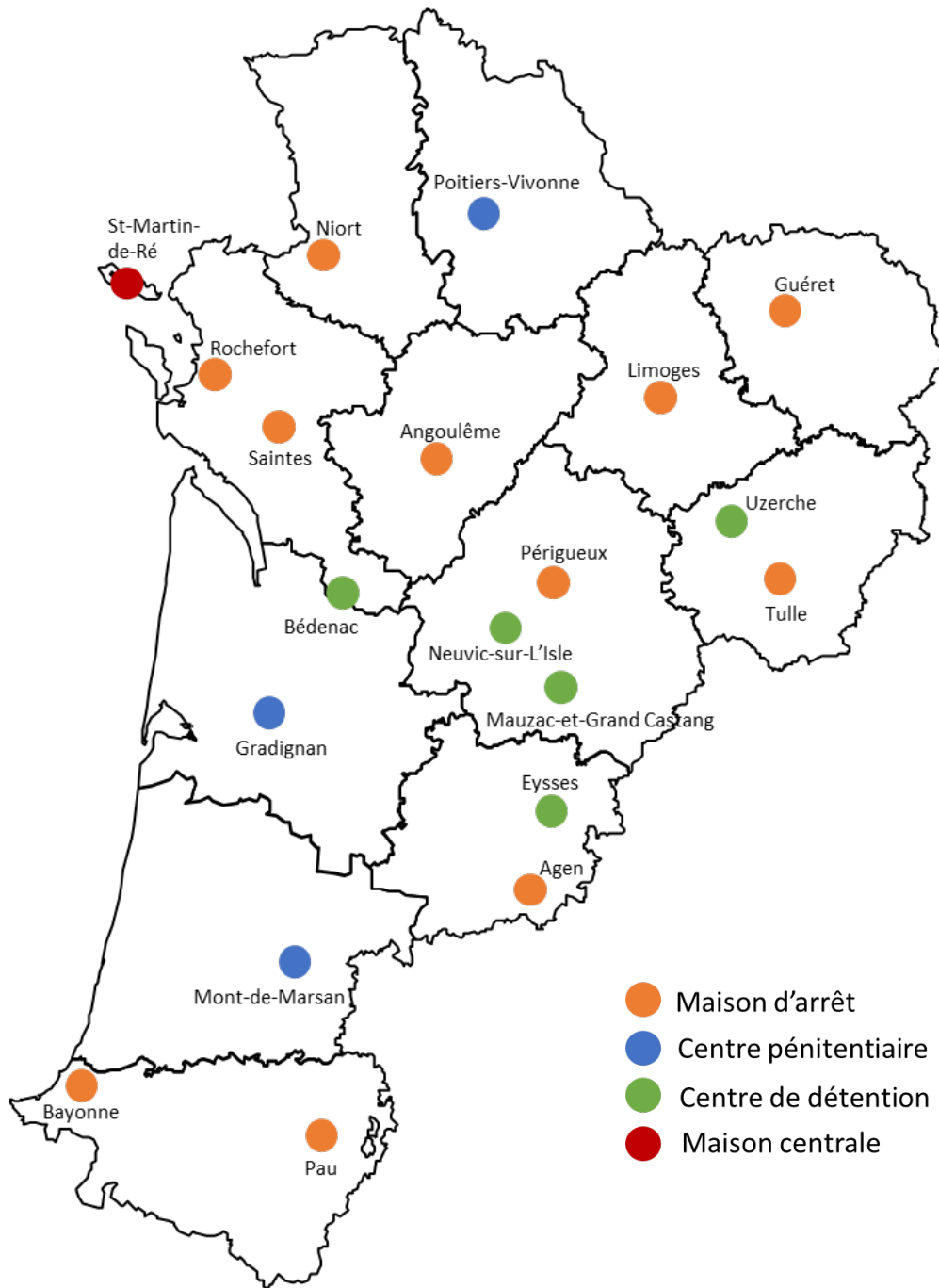
La répartition des nombres de consultations selon le caractère « de médecine générale » et « de médecine spécialisée » n'est pas présentée dans le rapport. Nous attendons l'égalité suivante « Nombre de consultations médicales = « nombre de consultations de médecine générale » + « nombre de consultations de médecine spécialisée » qui est satisfaite par cinq USMP sur 20.

Les nombre d'hospitalisations demandées et réalisées sont présentées dans le rapport. Les nombres d'extractions pour hospitalisation à l'établissement public de référence, ceux d'extractions pour hospitalisation à l'UHSI demandées et réalisées et les nombres d'extractions demandées vers d'autres établissements de santé (ES) (non psychiatriques) ne sont pas présentés dans ce rapport car ces items manquent de fiabilité. Ils font cependant l'objet des tableaux d'annexes 25-28 (sans recodage).

Terminologie

Toute unité de soins en milieu pénitentiaire comporte un volet somatique et un volet psychiatrique. Afin d'alléger la lecture, nous utiliserons dans ce document les termes d'USMP « somatique » ou USMP « psychiatrique ».

Fig 1. Carte de localisation des centres pénitentiaires où sont installées les USMP de Nouvelle-Aquitaine



Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

II. Les USMP de Nouvelle-Aquitaine : Volet somatique

A. 20 unités installées dans les 20 établissements pénitentiaires

1. 18 CH chargés des soins somatiques en établissements pénitentiaires

Comme prévu par la législation, une USMP est installée dans chacun des 20 établissements pénitentiaires de la région. Ce sont 18 centres hospitaliers qui assurent les soins somatiques, les centres hospitaliers Cœur de Corrèze et de Périgueux intervenant chacun dans deux établissements pénitentiaires distincts. Le dispositif de soins psychiatriques également installé dans chaque établissement pénitentiaire, est assuré pour sept d'entre eux par le CH en charge des soins somatiques.

Tableau 1. *Établissements hospitaliers de rattachement des USMP de Nouvelle-Aquitaine, 2018*

| Etablissements pénitentiaires | Etablissements de rattachement de l'USMP « somatique » | Etablissements de rattachement de l'USMP « psychiatrique » |
|-------------------------------|--|--|
| MA Angoulême | CH Angoulême | CH Camille Claudel |
| MC Saint-Martin-de-Ré | GH La Rochelle-Ré-Aunis | GH La Rochelle-Ré-Aunis |
| CD Bedenac | CH Jonzac | CH Jonzac |
| MA Saintes | CH Saintonge-Saintes | CH Saintonge-Saintes |
| MA Rochefort | CH Rochefort | GH La Rochelle-Ré-Aunis |
| CD Uzerche | CH Cœur de Corrèze | CH Pays d'Eygurande |
| MA Tulle | CH Cœur de Corrèze | CH Pays d'Eygurande |
| MA Guéret | CH Guéret | CH St Vaury |
| CD Mauzac | CH Bergerac | CH Vauclaire |
| CD Neuvic | CH Périgueux | CH Vauclaire |
| MA Périgueux | CH Périgueux | CH Périgueux |
| CP Bordeaux-Gradignan | CHU Bordeaux | CH Charles Perrens |
| CP Mont-de-Marsan | CH Mont-de-Marsan | CH Mont-de-Marsan |
| CD Eysses-Villeneuve-sur-Lot | Pôle de santé du Villeneuvois | CHD La Candélie |
| MA Agen | CH Agen-Nérac | CHD La Candélie |
| MA Bayonne | CH Côte basque | CH Côte basque |
| MA Pau | CH Pau | CH des Pyrénées |
| MA Niort | CH Niort | CH Niort |
| CP Poitiers-Vivonne | CHU Poitiers | CH Henri Laborit |
| MA Limoges | CHU Limoges | CH Esquirol |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*
MA : maison d'arrêt ; MC : maison centrale ; CD : centre de détention ; CP : centre pénitentiaire

2. Neuf USMP « somatiques » adossées à un pôle d'urgences-réanimation

Neuf USMP « somatiques » sont adossées au pôle des urgences-réanimation de leur CH et six autres sont rattachées au pôle de médecine. Parmi les autres, deux USMP indiquent le pôle de soins aigus, un celui de santé publique, un le pôle Ville-Hôpital, le dernier n'a pas précisé de pôle.

Tableau 2. *Pôles de rattachement des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, 2018*

| Etablissements pénitentiaires | Etab. de rattachement de l'USMP « somatique » | Pôle de rattachement de l'Unité |
|-------------------------------|---|--|
| MA Angoulême | CH Angoulême | Pôle SUR - SAMU-Urgences-Réanimation |
| MC Saint-Martin-de-Ré | GH La Rochelle-Ré-Aunis | MICAV* |
| CD Bedenac | CH Jonzac | Médecine Chirurgie Urgences |
| MA Saintes | CH Saintonge-Saintes | Pôle médecine et soins critiques |
| MA Rochefort | CH Rochefort | Pôle Médecine |
| CD Uzerche | CH Cœur de Corrèze | Pôle Médecine |
| MA Tulle | CH Cœur de Corrèze | Pôle Médecine |
| MA Guéret | CH Guéret | Pôle Médecine |
| CD Mauzac | CH Bergerac | Pôle Ville/Hôpital |
| CD Neuvic | CH Périgueux | Pôle Médecine-SSR |
| MA Périgueux | CH Périgueux | Pôle Médecine-SSR |
| CP Bordeaux-Gradignan | CHU Bordeaux | Pôle de santé publique |
| CP Mont-de-Marsan | CH Mont-de-Marsan | Pôle bloc, Anesthésie, Chirurgie |
| CD Eysse-Villeneuve-sur-Lot | Pôle de santé du Villeneuvois | Pôle de Santé du Villeneuvois |
| MA Agen | CH Agen-Nérac | Pôle Urgences-Réanimation |
| MA Bayonne | CH Côte basque | Pôle Réanimation - Médecine d'urgence |
| MA Pau | CH Pau | Pôle Urgences |
| MA Niort | CH Niort | Pôle Urgence Samu Sur Réanimation (USSR) |
| CP Poitiers-Vivonne | CHU Poitiers | Pôle Urgences-Samu-Smur-Anesthésie-Réa |
| MA Limoges | CHU Limoges | Pôle soins aigus, bloc et imagerie |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

* médecine interventionnelle et cardiologie vasculaire

B. L'organisation et les activités des USMP somatiques

1. Une présence de l'USMP tous les jours

D'après les données de 19 USMP, le nombre de demi-journées d'ouverture de l'unité atteint 12,8 par semaine. Elle est ouverte moins de 12 demi-journées dans trois établissements pénitentiaires. Un médecin n'est pas présent durant la totalité de la semaine mais en moyenne 5,7 demi-journées. Une permanence médicale est assurée le samedi matin dans un établissement pénitentiaire et aucune le dimanche. Une permanence infirmière est assurée par 19/20 USMP le samedi et le dimanche, dont 13 la journée entière et six entre 2 heures et 4 heures 45.

Aucune astreinte hospitalière n'a été mise en place pour assurer la permanence des soins mais 19/20 USMP indique la participation du centre 15 à la permanence des soins et cinq ont également instauré une convention avec des médecins libéraux, dont quatre avec SOS médecins.

Plusieurs commentaires indiquent le recours aux services d'urgence de l'hôpital qui prend la décision d'un éventuel transfert.

Tableau 3. *Organisation des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine pour assurer l'activité de soins et la permanence des soins, en 2018*

| | Nb |
|--|---------|
| Nb de demi-journées d'ouverture par semaine de l'unité* | 12,8 |
| Nb de demi-journées de présence de médecins généralistes dans l'unité* | 5,7 |
| Permanence infirmière assurée le samedi et le dimanche | 19 / 20 |
| dont durée : 2h-4h45 | 7 |
| dont durée : 7h30-12 h | 12 |
| Participation du centre 15 à la permanence des soins | 19 / 20 |
| Convention avec la médecine libérale pour la participation à la permanence des soins | 5 / 20 |

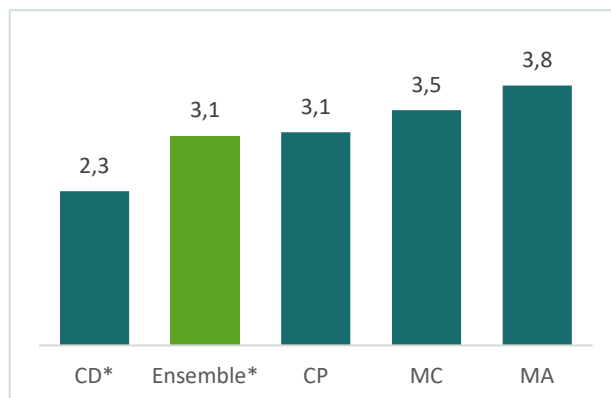
Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

* 19 répondants sur 20

2. 3,1 ETP pour 100 personnes détenues hébergées

Fin 2018, 19 USMP somatiques sur 20 ont déclaré un effectif rémunéré de 160,7 ETP². L'effectif varie de 1,6 ETP à la maison d'arrêt de Guéret à 28 au centre de détention de Bordeaux-Gradignan. Rapporté au nombre de détenus³, cet effectif régional correspond à 3,1 ETP pour 100 détenus. Ce taux moyen est le plus élevé dans les maisons d'arrêt (3,8 pour 100 détenus) et le plus faible en centre de détention (2,3).

Graph. 1. Nombre d'ETP rémunérés des USMP somatiques de Nouvelle-Aquitaine pour 100 personnes détenues hébergées, en 2018



Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS, Direction de l'administration pénitentiaire – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*
* non compris le CD de Bédenac

Près des deux tiers (62 %) des professionnels intervenant dans les USMP « somatiques » sont des personnels de services de soins. Les médecins (y compris internes et étudiants) représentent 21 % des effectifs et les personnels médico-techniques, éducatifs et sociaux 8 %. Les personnels de direction et administratifs constituent 9 % des ETP.

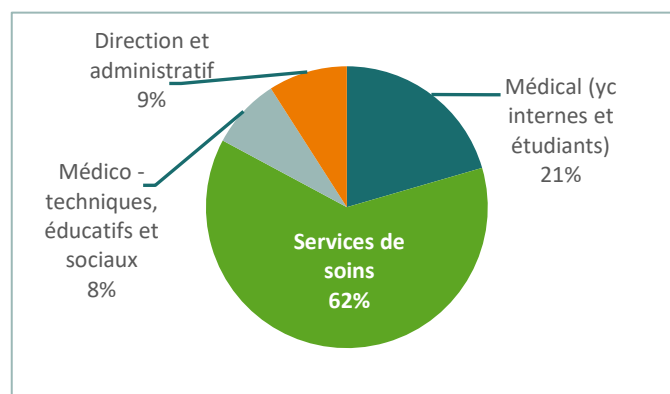
A l'échelle régionale, les infirmiers et cadres de santé représentent environ 90 % des ETP de personnels de soins, cinq USMP indiquent des ETP rémunérés de masseurs-kinésithérapeutes et cinq des assistants dentaires. D'après les données de 13 USMP, les médecins (y compris les internes) constituent environ les deux tiers des ETP de personnels médicaux, les odontologues un quart et les pharmaciens environ 7 %. Seize sur 19 USMP somatiques ont indiqué des ETP d'odontologie et 12 de pharmaciens. Des préparateurs en pharmacie participent également à la prise en charge dans 16 USMP. De plus, trois USMP disposent de 2,66 ETP d'éducateurs et assistants sociaux. Les assistants médico-administratifs (ex-secrétaires médicales) représentent 96 % des ETP de personnels de direction et administratifs déclarés par 15 USMP.

² Cet effectif total se situe au-dessus des ETP directement attribués au volet somatique. Deux USMP « somatiques » (MA Saintes et Bayonne) comptent en effet des temps de professionnels qui sont partagés avec le volet psychiatrique.

³ Les effectifs de détenus sont issus de la publication « Statistiques des établissements des personnes écrouées en France-situation au 1^{er} janvier 2020 », Direction de l'Administration Pénitentiaire

Le nombre d'ETP devrait être rapporté au nombre de personnes écrouées, les USMP étant chargées d'assurer les soins des personnes détenues et des personnes écrouées non hébergées. Ce dernier effectif n'est pas à notre disposition dans les statistiques à l'échelle de chaque établissement pénitentiaire. A l'échelle régionale, le taux global tenant compte des personnes écrouées non hébergées (744 sur 6 127 en janvier 2020) descend à 2,7 ETP pour 100 personnes écrouées.

Graph. 2. Répartition des ETP des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* selon la composition des équipes, fin 2018



Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* non compris le CD de Bédenac

3. Les équipements médicaux inégalement installés hormis les fauteuils dentaires

Si toutes les USMP de la région (19/20) indiquent être équipées en matériel dentaire, l'équipement de radiologie est disponible dans 14 d'entre elles, le matériel d'ophtalmologie dans 8 et un équipement de masso-kinésithérapie (salle dédiée ou matériels spécifiques) n'est disponible que dans cinq USMP.

Tableau 4. Nombre d'USMP de Nouvelle-Aquitaine « somatiques »* disposant de différents équipements médicaux, en 2018

| | Nb d'USMP |
|--|-----------|
| Équipement de radiologie (avant 2011 : Radiologie non numérisée) | 7 |
| Équipement radiologique numérisé | 12 |
| Au moins un équipement de radiologie | 14 |
| Fauteuil dentaire | 19 |
| Matériel d'ophtalmologie | 8 |
| Salle dédiée ou équipements nécessaires à la kinésithérapie | 5 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* non compris le CD de Bédenac

La totalité des USMP « somatiques » n'ont pas accès au dossier médical informatisé (15/19) au sein de l'USMP et au sein de l'unité « somatique »⁴ et deux n'ont accès ni à l'un ni à l'autre. Seize USMP « somatiques » peuvent travailler en réseau avec leur établissement sanitaire de rattachement. Les activités de téléconsultations et téléexpertise ont été mises en place respectivement pour deux et quatre USMP.

Tableau 5. Nombre d'USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine disposant de différents outils et accès numériques, en 2018

| | Nb d'USMP |
|--|-----------|
| Dossier médical informatisé au sein de l'USMP* | 15 |
| Réseau informatique entre USMP et l'ES de rattachement | 16 |
| Dossier médical informatisé au sein de l'unité* | 15 |
| Mise en place de la téléconsultation | 3 |
| Mise en place de la télé-expertise | 4 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

⁴ * Le questionnaire ne précise pas les termes USMP et unité ; l'auteur interprète le terme « USMP » pour l'ensemble des activités somatiques et psychiatriques et le terme « unité » pour le volet somatique.

Les possibilités d'utiliser les outils informatiques pour procéder aux demandes d'examens d'imagerie ou de laboratoire sont à disposition des médecins dans moins de la moitié des USMP. L'informatisation du circuit des médicaments est mise en place dans 13/19 unités.

Tableau 6. *Nombre d'USMP somatiques de Nouvelle-Aquitaine* bénéficiant de l'informatisation des demandes d'examens et de médicaments, en 2018*

| Informatisation des demandes de : | Nb d'USMP |
|-----------------------------------|-----------|
| Examens d'imagerie | 6 |
| Pharmacie (Circuit du médicament) | 13 |
| Examens de laboratoire | 8 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*
* non compris le CD de Bédenac

La mise en place des dossiers médicaux communs est réalisée dans 14 USMP sur 19. Ce partage d'information peut avoir lieu au format numérique dans quatre USMP. Par ailleurs un réseau informatique permettant le lien entre les établissements de rattachement des USMP somatiques et psychiatriques n'est établi que pour six USMP.

Tableau 7. *Nombre d'USMP de Nouvelle-Aquitaine* selon les liens établis entre les domaines somatique et psychiatrique, en 2018*

| Relation entre domaines somatique et psychiatrique | Nb USMP |
|--|---------|
| Dossier médical papier commun entre les domaines somatique et psychiatrique | 12 |
| Dossier médical informatisé commun entre les domaines somatique et psychiatrique | 4 |
| Dossier médical commun entre les domaines somatique et psychiatrique (papier ou informatisé) | 14 |
| Réseau informatique compatible entre l'établissement de santé de rattachement du dispositif de soins services somatiques et l'établissement de santé de rattachement du dispositif de soins psychiatriques | 6 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*
* non compris le CD de Bédenac

L'accès au système d'information de l'administration pénitentiaire GENESIS à des fins de consultation d'informations est possible pour six USMP, dont deux peuvent également l'utiliser pour transmettre des données.

Tableau 8. *Accès des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* au système d'information de l'administration pénitentiaire GENESIS, en 2018*

| | Nb USMP |
|--|---------|
| Accès au système d'information GENESIS de l'administration pénitentiaire (lecture seule/consultation) | 6 / 19 |
| Utilisation du système d'information GENESIS de l'administration pénitentiaire (consultation + saisie de renseignements) | 2 / 19 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*
* non compris le CD de Bédenac

4. Les missions de prévention intégrées dans l'activité des USMP

Dix-sept sur 20 USMP indiquent une activité de prévention. Les thématiques les plus citées sont la prévention tabac, parfois dans le cadre du Mois sans tabac, la santé sexuelle avec la prévention notamment des infections sexuellement transmissibles, devant l'addictologie, la vaccination. Deux unités ont travaillé sur l'hygiène à respecter en cuisine et lors du nettoyage des locaux. Ces activités de prévention font l'objet d'une formalisation dans un programme pour 11 d'entre elles avec un comité de pilotage pour quelques-unes.

Tableau 9. *Mise en œuvre de l'activité de prévention au sein des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018*

| | Nb USMP |
|---|---------|
| Activité d'information et de prévention effectuée pendant l'année | 17 |
| Existence d'un programme annuel d'éducation pour la santé | 11 |
| dont mis concrètement en place | 10 |
| dont existence d'un comité de pilotage | 6 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

Si les professionnels de 15 USMP délivrent des actions de formations dans le cadre de la formation continue, ce nombre descend à 11 s'agissant de formations internes associant personnels soignants et pénitentiaires.

Deux USMP participent à la formation initiale des futurs médecins en accueillant des internes (8 en 2018) dont une accueille également des externes (8). Aucune USMP n'a formé de futurs odontologistes en 2018. En revanche, l'accueil d'infirmiers en formation initiale est plus fréquent : 11 USMP ont accueilli 57 élèves infirmiers.

Tableau 10. *Mise en œuvre d'actions de prévention au sein des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018*

| | Nb USMP |
|---|---------|
| Formations d'adaptation à l'emploi pour les équipes soignantes en amont de leur intégration dans l'unité (somatiques et psychiatriques) | 6 |
| Dispensation de formations continues | 15 |
| Réalisation de formations pluridisciplinaires mêlant des personnels soignants et pénitentiaires | 11 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

C. La file active et les consultations

1. 11 125 personnes détenues vues au moins une fois en 2018 par les USMP somatiques

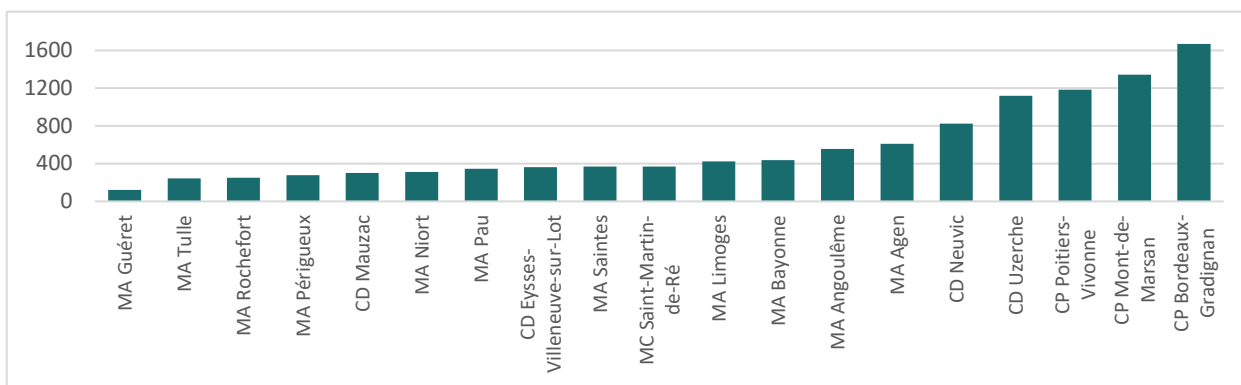
Au cours de l'année 2018, 19 USMP indiquent avoir vu 11 125 personnes détenues dans les prisons de la région. L'effectif varie selon les établissements pénitentiaires de 123 (MA Guéret) à 1 670 (CP Bordeaux-Gradignan). Il est de l'ordre de 250-450 patients pour 11 USMP, de 600-800 pour trois et dépasse le millier de patients pour les quatre plus importantes.

Les USMP somatiques ont enregistré près de 54 000 consultations médicales, soit un nombre moyen de 4,8 par patient vu. Ce taux moyen varie selon le type d'établissement pénitentiaire de 3,8 en centre de détention à 5,3 en centre pénitentiaire. Ces valeurs moyennes régionales masquent cependant des inégalités entre USMP ; le taux moyen varie en effet de 2,6 à 7,7 consultations par patient vu au moins une fois dans l'année.

Parmi ces consultations médicales, 8 880 sont des consultations d'entrée (19 USMP sur 20), près de 30 000 de suivi (17/20 USMP). Les consultations médicales de sortie indiquées par 13/20 USMP, sont au nombre de 2 144 en 2018.

Les consultations somatiques des entrants venant de l'état de liberté ou de transfert sont réalisées par le médecin-infirmier pour 15 USMP, par le médecin pour une et l'infirmier pour l'autre.

Graph. 3. Nombre de patients des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018



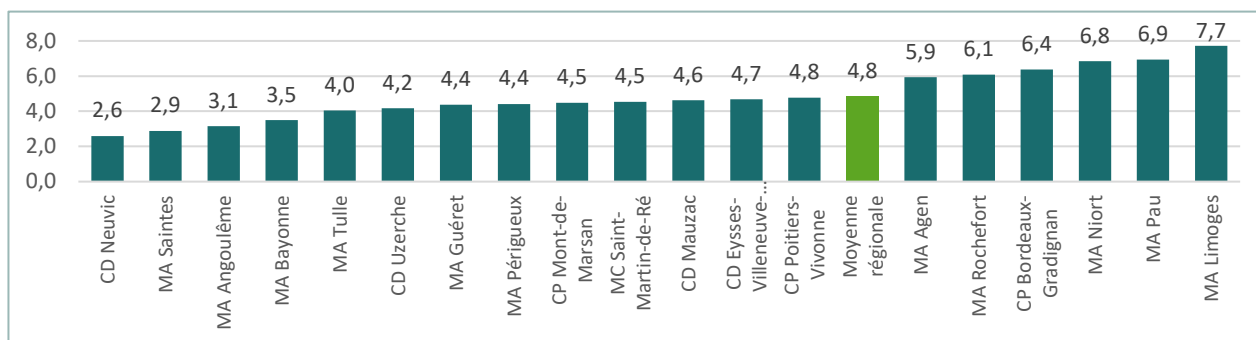
Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* Non compris le CD de Bédenac

Tableau 11. File active et consultations médicales des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018

| Type d'établissement pénitentiaire | Nb de personnes vues dans l'année | Nb de consultations médicales enregistrées | Nb moyen de consultations par personne vue |
|------------------------------------|-----------------------------------|--|--|
| CP | 4 197 | 22 321 | 5,3 |
| MA | 3 949 | 20 050 | 5,1 |
| CD* | 2 609 | 9 896 | 3,8 |
| MC | 370 | 1 681 | 4,5 |
| Ensemble* | 11 125 | 53 948 | 4,8 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* Non compris le CD de Bédenac

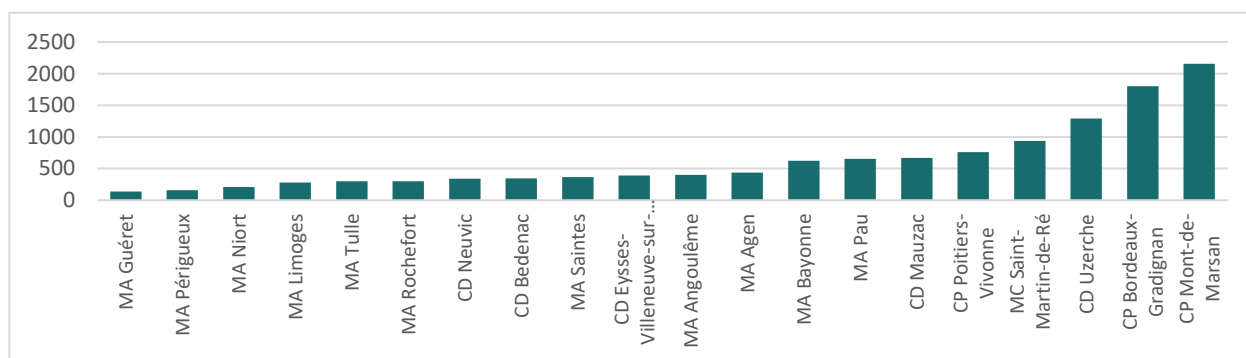
Graph. 4. Nombre annuel moyen de consultations médicales par patient vu au moins une fois par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018



Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* Non compris le CD de Bédenac

Aux consultations somatiques, s'ajoutent des consultations et actes dentaires, au nombre de 12 600 en 2018. Le plus petit effectif est enregistré à la MA de Guéret, plus petit établissement pénitentiaire de la région, le plus important au CP de Mont-de-Marsan. Les consultations et actes dentaires représentent en moyenne 18 % de l'ensemble des consultations médicales et dentaires (8 % à 36 % selon les USMP).

Graph. 5. Consultations et actes dentaires des USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine, en 2018



Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

2. Un taux de non-réalisation de consultations programmées de 5,5 %

Onze USMP ont indiqué réaliser un suivi des consultations programmées et non réalisées. Pour elles, le taux de consultations programmées non réalisées s'élève globalement à 5,5 % et varie selon les USMP de 0 % à 22 %. Les autres USMP ont donné une estimation du taux de non-réalisation. D'après cette estimation, sur 19 USMP/20, trois indiquent un taux de réalisation de 100 % (aucune difficulté), 13 une difficulté légère (entre 1 % et 19 %) et trois une difficulté moyenne (entre 20 % et 49 %).

Tableau 12. Nombre d'USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* selon le taux de consultations programmées non réalisées, en 2018

| | Nb USMP |
|--|---------|
| Aucune difficulté (toutes les consultations sont honorées) | 3 / 19 |
| Difficulté légère (entre 1% et 19%) | 13 / 19 |
| Difficulté moyenne (entre 20% et 49%) | 3 / 19 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine
* Non compris le CD de Bédenac

3. Le dépistage, mission centrale des USMP somatiques

Le dépistage, notamment à l'arrivée en établissement pénitentiaire, figure parmi les missions premières des USMP somatiques. Au cours de l'année 2018, 19/20 USMP « somatiques » ont réalisé entre 3 400 et 3 900 tests de dépistage des virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites B et C (VIH, VHC, VHB). Le nombre de dépistages de la tuberculose est plus élevé (4 400), celui de la syphilis le plus faible (2 840 déclarés par 18/20 USMP somatiques). Le questionnaire ne renseigne pas sur les entrées de détenus au cours de l'année.

Tableau 13. Nombre de tests réalisés au cours de l'année par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* en 2018

| | Nb |
|---------------|-------|
| VIH* | 3 383 |
| VHC* | 3 442 |
| VHB* | 3 904 |
| Tuberculose** | 4 402 |
| Syphilis*** | 2 840 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

* non compris MA Périgueux

** non compris MA Angoulême

*** non compris MA Guéret et MA Périgueux

4. Un millier de demandes d'extractions en urgence en 2018

Au cours de l'année 2018, les USMP « somatiques » de la région ont demandé l'extraction en urgence de détenus vers un établissement sanitaire près de 1 000 fois et l'extraction a effectivement été réalisée pour la quasi-totalité des demandes. Les extractions programmées, beaucoup plus nombreuses (7 769 fois pour 17 USMP / 20) ont été réalisées pour 80 % d'entre elles. Les données disponibles ici ne donnent pas d'éléments sur la relation entre les extractions programmées non réalisées et les extractions demandées et réalisées en urgence.

Tableau 14. *Nombre d'extractions en urgence ou programmées demandées par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* et proportion de celles effectivement réalisées, en 2018*

| | Nb demandé | % réalisé |
|--------------------------|------------|-----------|
| Extractions en urgence | 974 | 99,5 |
| Extractions programmées* | 7 769 | 79,3 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

* non compris MA Angoulême et Périgueux et CD Neuvic

5. Un quart des extractions non réalisées à l'initiative des personnes détenues

La non-réalisation des extractions⁵ peut être motivée par différents acteurs. Le plus souvent, dans plus de la moitié des cas, c'est l'administration pénitentiaire ou la police qui ne valide pas la demande d'extraction. La personne détenue est à l'origine d'un quart des refus, devant les établissements de santé (19 %). Le refus provient de la préfecture dans moins de 1 % des cas et dans deux établissements pénitentiaires seulement.

Tableau 15. *Nombre et proportion d'extractions non réalisées selon l'origine du refus, dans les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018*

| | Nb* | % |
|--|--------------|--------------|
| Administration pénitentiaire, de la police | 904 | 54,6 |
| Personne détenue | 424 | 25,6 |
| Etablissement de santé | 317 | 19,1 |
| Préfecture | 11 | 0,7 |
| Total | 1 656 | 100,0 |

Source : *Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine*

* non compris MA Angoulême

6. Près de 11 % des détenus vus par les USMP somatiques sous traitement de substitution aux opiacés

La Méthadone est prescrite à 4,2 % des patients vus par 17 USMP somatiques de la région. Toutes ces unités prescrivent ce traitement de substitution. Les traitements à la Buprénorphine sont prescrits à 3,8 % des patients vus et l'association Buprénorphine-Naloxone à 2,6 %. La Buprénorphine est prescrite par 13 USMP somatiques, l'association des deux médicaments par 10, dont six prescrivent les deux traitements.

En l'absence de double-comptes, c'est-à-dire de patients qui auraient changé de traitement dans l'année et seraient comptés plusieurs fois, la part de patients vus par les USMP « somatiques » et bénéficiant d'un traitement de substitution aux opiacés s'élève à 10,6 %.

⁵ L'équivalence entre la différence des nombres « d'extractions demandées et non réalisées » et la somme des « Motifs de non-réalisation des extractions » n'est pas obtenue. Les motifs de non-réalisation sont calculés à partir de la somme des quatre motifs.

Les USMP « somatiques » (14 / 17 ayant renseigné cette partie du questionnaire) prennent en charge également la substitution au tabac, auprès de 11,5 % des patients vus dans l'année 2018.

Tableau 16. *Nombre et % de personnes vues par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine* bénéficiant d'un traitement de substitution aux opiacés et au tabac, en 2018*

| | Nb* | %* |
|---|------------|-------------|
| Traitement méthadone | 382 | 4,2 |
| Traitement buprénorphine | 343 | 3,8 |
| Traitement buprénorphine/naloxone | 237 | 2,6 |
| Ensemble des traitements de substitution aux opiacés** | 962 | 10,6 |
| Substitution au tabac | 1 046 | 11,5 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

* non compris MA Angoulême et Niort, CP Poitiers-Vivonne

** hypothèse d'absence de double-comptes entre les traitements, notamment Buprénorphine et Buprénorphine/Naloxone

7. 179 patients (vus par 18 USMP « somatiques ») nécessitant une suspension de peine et 53 une libération conditionnelle pour raisons médicales

Trois USMP (sur 18 répondants) ont indiqué avoir demandé une suspension de peine pour raisons médicales pour 179 patients (177 par l'USMP Bordeaux-Gradignan), dont deux ont vu cette demande accordée pour la totalité des patients concernés (178 accords). Une demande effectuée par l'USMP de la MA de Guéret a été refusée .

Trois USMP « somatiques » ont fait 53 demandes de libérations conditionnelles, qui ont été accordées à 28 patients de deux USMP.

Toutes les USMP indiquent participer à la préparation à la sortie des détenus.

Tableau 17. *Nombre de demandes et d'accords de suspension de peine et de libérations conditionnelles enregistrées par les USMP « somatiques » de Nouvelle-Aquitaine*, en 2018*

| | Nb USMP* | Nb patients* |
|------------------------------------|----------|--------------|
| Suspension de peine | | |
| Demandes | 3 | 179 |
| Accords | 2 | 178 |
| Libérations conditionnelles | | |
| Demandes | 3 | 53 |
| Accords | 2 | 28 |

Source : Rapports d'activité 2018 des USMP somatiques, Piramig, DGOS – Exploitation : ORS-Nouvelle-Aquitaine

* non compris MA Angoulême et CD Bédenac

SIGLES

| | |
|---------|--|
| ARS | Agence régionale de santé |
| Atih | Agence technique de l'information sur l'hospitalisation |
| Caarud | Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues |
| CATTP | Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel |
| CD | Centre de détention |
| CH | Centre hospitalier |
| CJC | Consultation jeunes consommateurs |
| CP | Centre pénitentiaire |
| Csapa | Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie |
| CPU | Commission pluridisciplinaire unique |
| DGOS | Direction générale de l'offre de soins |
| DGS | Direction générale de la santé |
| ETP | Équivalent temps plein |
| EP | Établissement pénitentiaire |
| EPSNF | Établissement public de santé national de Fresnes |
| ES | Établissement sanitaire |
| ETP | Équivalent temps plein |
| GENESIS | Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité |
| IDE | Infirmier diplômé d'Etat |
| IST | Infection sexuellement transmissible |
| MA | Maison d'arrêt |
| ORS | Observatoire régional de la santé |
| Piramig | Pilotage des rapports d'activité des missions d'intérêt général |
| SMPR | Service médico-psychologique régional |
| USHI | Unité hospitalière sécurisée interrégionale |
| USHA | Unité hospitalière spécialement aménagée |
| USMP | Unité sanitaire en milieu pénitentiaire |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |
| VHB | Virus de l'hépatite B |
| VHC | Virus de l'hépatite C |



20 USMP en Nouvelle-Aquitaine, assurent les soins des détenus des onze maisons d'arrêt, cinq centres de détention, trois centres pénitentiaires et une maison centrale.

18 centres hospitaliers en charge des soins somatiques aux détenus dont sept assurent les soins somatiques et psychiatriques.

160 ETP, soit 3,1 ETP pour 100 détenus.

Du matériel dentaire disponible dans chaque USMP mais du matériel de radiologie dans 14 seulement.

Les outils et accès numériques sont à déployer encore.

Plus de 11 000 personnes détenues vues au moins une fois en 2018 ont bénéficié en moyenne de 4,8 consultations médicales.

11 % des détenus vus par les USMP somatiques sous traitement de substitution aux opiacés.

Près de 7 800 extractions programmées dont 80 % réalisées et près de 1 000 extractions en urgence.

POUR NOUS CITER :

SCANDELLA N. Les unités sanitaires en milieu pénitentiaires (USMP) de Nouvelle-Aquitaine en 2018 : Volet somatique. Le dispositif sanitaire en milieu pénitentiaire. ORS Nouvelle-Aquitaine. Janvier 2021. 16 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine Scandella n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE

103 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES

4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS

203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT

05.49.38.33.12



contact@ors-na.org



www.ors-na.org